

Il y a vingt-quatre ans, alors que les Tutsis du Rwanda sont victimes d'un génocide, la France lance l'opération armée « Turquoise », à la demande de l'ONU pour venir en aide aux civils.

« La Croix » publie le témoignage inédit d'un aviateur ayant pris part à Turquoise, qui interroge sur la réalité d'une intervention française strictement humanitaire dès le départ.

Trois mois après le livre d'un ancien militaire, qui remettait déjà en cause la version officielle de Paris, ce nouveau témoignage – déjà contesté – montre qu'il y a urgence à déclassifier les archives sur le sujet.

# Opération « Turquoise », un nouveau témoignage



Des soldats français patrouillent dans l'ouest du Rwanda, à proximité de la frontière avec la République démocratique du Congo (ex-Zaïre). Peter Turnley/Corbis/Getty Images

— Selon un aviateur de l'opération « Turquoise », lui et ses camarades se sont bien préparés à frapper le FPR, à la fin du mois de juin 1994.

— Le caractère humanitaire devient plus net après cette mission annulée in extremis.

Il a une petite cinquantaine d'années. Le physique sec d'un homme qui n'a pas abandonné la pratique du sport. Il a fait toute sa carrière dans l'armée de l'air. En juin 1994, il a participé à l'opération « Turquoise » lancée par la France sous mandat de l'ONU : officiellement, une action armée humanitaire pour secourir les civils rwandais, deux

mois après le déclenchement du génocide contre les Tutsis et l'assassinat des Hutus de l'opposition par le gouvernement intérimaire rwandais (GIR) et ses supplétifs.

Cet aviateur n'a jamais évoqué publiquement son rôle dans Turquoise. Pourtant, vingt-quatre ans après, il y pense toujours, seul. Lorsqu'il a découvert le témoi-

gnage de Guillaume Ancel sur la dimension offensive du début de l'opération (*lire ci-contre*), il a reconnu des éléments de son histoire. « *Il n'est pas un affabulateur pour ce que j'ai vu de Turquoise. C'est pourquoi, il m'est apparu juste d'apporter mon témoignage* », explique-t-il. Il a posé deux conditions : rester anonyme pour ne pas

s'attirer inutilement des ennuis, et relire son témoignage.

Fin juin 1994, notre aviateur, prépositionné dans une base française en Afrique, débarque à Kisanгани (au Zaïre) avec les premiers éléments de la chasse française. « *Notre métier est d'apporter un appui feu aux opérations au sol. Nous sommes arrivés dans cet état* ●●●

●●● *d'esprit.* » Avec ses camarades, ils n'ont pas reçu de briefing précis sur la nature de leur mission et le contexte de leur intervention. Ils se disent que l'Élysée est aux commandes. La seule chose dont ils sont quasiment sûrs, c'est qu'ils vont intervenir dans une zone de conflit où il y a les « hostiles » : « On les appelait les rebelles. Avec le recul, j'ai compris que nous parlions du FPR (Front patriotique rwandais, NDLR). » Ceux engagés dans l'opération « Amaryllis », l'opération d'évacuation des Français de Kigali, deux mois et demi plus tôt, retrouvent le même ressenti à Kisangani. « En avril, ils avaient clairement perçu la bienveillance de la France pour les dignitaires du régime et son hostilité envers le FPR. »

Quatre Jaguar, de Centrafrique, sont déployés à Kisangani dès le 26 juin. Ils assurent la jonction avec les avions venus de France. À leur côté, un ravitailleur C-135FR. Ils sont rejoints, le 29 juin, par quatre Mirage F1CT. Les équipages

se préparent et s'attendent à être engagés dans la zone de conflit : au Rwanda donc.

Pour illustrer ses propos et montrer qu'il n'affabule pas, il présente des documents dont, sur l'écran de son smartphone, une photo d'une vieille carte dessinée à la main. On y reconnaît la zone géographique de l'opération avec des traits symbolisant les trajectoires pour les avions en fonction des options envisagées : l'une d'elles conduit à Kigali.

« Nous étions sur le point de frapper les rebelles : cela ne faisait, alors, aucun doute. »

Y a-t-il eu à sa connaissance ou a-t-il reçu une directive, un ordre préparatoire pour intervenir sur Kigali ? « Non. Mais pour nous, nous étions là

pour faire la guerre. Nous étions sur le point de frapper les rebelles : cela ne faisait, alors, aucun doute. L'armement qui arrivait sur la base nous confortait dans cette perspective. »

Le 30 juin, les équipages sont convoqués à la nuit tombée. « Vous allez intervenir au petit matin pour "bloquer" les rebelles, car la tension monte sur le terrain », leur dit-on. L'officier du renseignement les met en garde sur le professionnalisme et l'armement des « hostiles » : en particulier sur leurs missiles sol-air, du type de celui qui a abattu l'avion du président Habyarimana. « L'arme la plus dangereuse pour les chasseurs. »

La nuit est courte pour les équipages et les mécanos. « Au petit matin, les deux premiers Jaguars décollent pour la zone de conflit, "canons armés". C'était évident. Ça allait chauffer. Ils s'étaient envolés pour faire leur métier : appuyer nos troupes au sol en frappant les rebelles », se souvient-il.

Les Jaguar sont en liaison avec d'autres avions relais. En attendant



les coordonnées de la cible, ils demandent l'autorisation d'ouvrir le feu : « Le protocole est très strict et peut être long. Il est demandé en avance pour tester la chaîne de commandement. Mais ce jour-là, la procédure utilisée étant nouvelle dans ce contexte, elle a dû remonter directement aux plus hautes sphères de l'État. En 1994, engager la chasse dans une action de combat ne pouvait se faire que sous l'autorité du président de la République. Mais l'autorisation n'a pas été donnée.

La mission est annulée, et les Jaguar rentrent à leur base. »

Ce retour a surpris le personnel. « Nous nous sommes demandé ce qui s'était passé ! Mais aucune explication n'a été donnée », poursuit-il. Les hommes sentent que les ordres et les points de vue du commandement sur la mission ont évolué. « À partir du 1<sup>er</sup> juillet, les choses ont changé à Kisangani. L'état d'esprit n'était plus exactement le même. La pression est retombée, le personnel, relevé. » Le 3 juillet, les Jaguar sont relevés par quatre Mirage F1CR.

Avec le recul, cet aviateur est convaincu que l'engagement des Jaguars, ce 1<sup>er</sup> juillet, est apparu au dernier moment, aux yeux des décideurs comme contrevenant au mandat donné par les Nations unies à Turquoise. « Cette action de feu avortée a certainement permis aux politiques d'orienter plus clairement les ordres dans un sens strictement humanitaire. »

Laurent Larcher

## La version officielle remise en cause

— Un ancien officier français affirme, dans un livre paru en mars, que le but premier de l'opération française au Rwanda, à partir du 22 juin 1994, visait à contrer l'avancée du Front patriotique rwandais (FPR) et à rétablir le gouvernement génocidaire.

— Son témoignage est contesté par les principaux responsables de l'opération « Turquoise ».

L'opération « Turquoise » au Rwanda, déclenchée le 22 juin 1994, avait-elle, initialement, des objectifs militaires plutôt qu'humanitaires ? Contrairement à ce qu'a toujours affirmé Paris, visait-elle à contrer l'offensive du FPR et à rétablir le gouvernement provisoire rwandais, principal artisan du génocide en cours contre les Tutsis et les Hutus de l'opposition ? Telle est la thèse de Guillaume Ancel, ancien de Turquoise. Dans un livre paru en mars, *Rwanda, la fin du silence* (1), ce saint-cyrien, capitaine en 1994 au 68<sup>e</sup> régiment d'artillerie d'Afrique (68<sup>e</sup> RAA), raconte ce qu'il a vu, entendu et fait du 22 juin au 4 août 1994, une fois projeté au Rwanda comme spécialiste du guidage au sol des frappes aériennes (Forward Air Control). « À mon arrivée au 2<sup>e</sup> REI, le 22 juin, dit-il, j'ai reçu un exemplaire de l'ordre préparatoire de la mission : réaliser un raid terrestre sur Kigali pour remettre en place le gouvernement. » Avec cet ordre préparatoire en tête, il débarque, le 25 juin, à Goma (Zaire). « Quand nous sommes arrivés, nous ne savions pas que la France avait soutenu, en toute connaissance de cause, le gouvernement responsable

du génocide des Tutsis, explique-t-il à *La Croix*. Sous couvert d'une action humanitaire, nous avons failli être engagés dans une action de guerre consistant à stopper l'avancée du FPR et à rétablir l'armée gouvernementale en déroute. »

De quelle action parle-t-il ? Le 30 juin, assure-t-il, la compagnie de légionnaires à laquelle il est rattaché est envoyée dans la forêt de Nyungwe, dans l'ouest du Rwanda, pour frapper le FPR : « 150 légionnaires équipés légèrement face à des soldats dont nous estimions le nombre dix fois plus important, bien équipés et bien commandés. » Il reçoit l'ordre de les rejoindre le lendemain matin, pour guider au sol les frappes aériennes nécessaires. Or le 1<sup>er</sup> juillet au lever du jour, tandis qu'il est à bord du Super Puma qui doit le déposer à Nyungwe, la mission est annulée. Sans explication. Guillaume Ancel et les légionnaires du 2<sup>e</sup> REI se trouvent alors affectés au sauvetage de rescapés, et à la création et la protection de la zone humanitaire sûre (ZHS).

### repères

#### L'armée française au Rwanda

**1975.** Accord d'assistance militaire entre la France et le Rwanda.

**1987.** Fondation du Front patriotique rwandais (FPR) par des Rwandais tutsis réfugiés en Ouganda, alors que des massacres de Tutsis ont lieu au Rwanda depuis 1959.

**1990.** Première offensive du FPR au Rwanda, arrêtée par des

« Il y a une urgence : rendre accessibles les archives de l'Élysée où l'opération a été décidée. »

Que penser de ce témoignage ? Pour l'historien Stéphane Audoin-Rouzeau, qui signe la préface de *Rwanda, la fin du silence*, il est capital. Car Guillaume Ancel met en lumière deux phases de l'opération. « *Turquoise 1* » : « Une intervention militaire supposant une forme de cobelligérance avec le gouvernement intérimaire et ses forces armées, et donc avec les responsables du génocide », explique l'historien. Puis « *Turquoise 2* » : « L'opération humanitaire (...) qu'elle deviendra effectivement, un peu plus tard. ». Guillaume Ancel a vu « le moment précis

du basculement » d'une phase à l'autre « dans la nuit du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1994 ».

Si on ignore toujours la raison de ce revirement, note l'historien, « il apparaît que la première semaine de Turquoise, loin de viser la mise en œuvre d'une politique de protection des derniers survivants du génocide, s'inscrivait dans la logique folle du soutien français à un gouvernement rwandais porté à bout de bras, militairement parlant, dès le déclenchement de la guerre, en octobre 1990. »

L'accusation est grave. Au Rwanda, elle est poussée encore plus loin. En juin 1994, le FPR et son chef historique, Paul Kagame, actuel président du pays, accusaient déjà la France de monter une opération au profit du régime en déroute et d'être complice des génocidaires. Cela reste la version véhiculée dans les mémoriaux nationaux du génocide.

Pour les rares anciens de Turquoise qui s'expriment sur le sujet, les révélations de Guillaume Ancel

troupes zaïroises, belges et françaises (opération « Noroît »).

**1993.** Nouvelle offensive du FPR arrêtée par les Français (opération « Chimère »).

**6 avril 1994.** L'avion du président rwandais Habyarimana est abattu dans la soirée. Début du génocide des Tutsis et du massacre des Hutus modérés.

**Du 9 au 17 avril 1994.** L'armée française évacue ses ressortissants (opération « Amaryllis »).

**22 juin 1994.** L'ONU autorise

la France à lancer une opération pour secourir les civils au Rwanda (opération « Turquoise »). La veille, le détachement du Commandement des opérations spéciales (COS) est arrivé au Zaïre (RD-Congo).

**23 juin 1994.** Première incursion du COS au Rwanda.

**4 juillet 1994.** Kigali est pris par le FPR. Depuis le 7 avril, 800 000 Rwandais ont été tués. Turquoise instaure une zone humanitaire sûre (ZHS).

**22 août 1994.** Fin de Turquoise.

sont fantaisistes et infamantes (2). Organisés dans une association, France Turquoise, ils défendent leur opération. Parmi eux, le supérieur de Guillaume Ancel au Rwanda, le colonel Jacques Hogard, chef du groupement sud de l'opération Turquoise : « Son livre est un monument de mégalomanie et de mythomanie. Il n'y a jamais eu de Turquoise 1 et de Turquoise 2 », affirme-t-il à *La Croix*. « À mon niveau de responsabilité, poursuit-il, j'ai accès à tous les ordres et les informations qui concernent mon groupement, dont le 2<sup>e</sup> REI (...). Je peux vous assurer qu'il n'a jamais été question, le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet, d'attaquer le FPR. »

Pourquoi Guillaume Ancel dit-il le contraire ? Vingt-quatre ans après les faits, se trompe-t-il dans les dates ? Surinterprète-il des événements ou des paroles entendues ou échangées à la volée ? Et pourquoi un autre militaire, un aviateur, confie-t-il à *La Croix* avoir participé à l'opération du 1<sup>er</sup> juillet (*lire ci-contre*) ? « C'est du rêve, réagit le colonel Hogard. Rien de tout cela n'est exact. » « Au contraire, répond Stéphane Audoin-Rouzeau, ce nouveau témoignage montre que la position des cadres de Turquoise est en train de se fendre. Ce n'est qu'un début. »

À ce stade du débat, il y a une urgence : rendre accessibles les archives de l'Élysée où l'opération a été décidée.

Laurent Larcher

(1) Rwanda, la fin du silence. Témoignage d'un officier français, Les Belles Lettres, 2018.

(2) À l'exception notable de Thierry Prunghaud, ancien du GIGN, auteur de Silence Turquoise, Don Quichotte, 2012.

## entretien

## « Ces témoignages sont une ineptie »



Photo : Jean-Pierre Muller/AFP

## Général Jean-Claude Lafourcade

Commandant de l'opération « Turquoise »

Le général Lafourcade rejette en bloc la thèse selon laquelle l'opération « Turquoise » qu'il commandait aurait d'abord été montée au profit du gouvernement provisoire hutu.

Que répondez-vous aux témoignages de Guillaume Ancel et de notre « aviateur » ?

**Général Jean-Claude Lafourcade :** Ils sont une ineptie. Le livre de Guillaume Ancel ne s'appuie que sur ses propres déclarations, non sur des documents, des ordres, des preuves matérielles. Je suis en désaccord complet avec tout ce qu'il raconte. Nous ne nous sommes pas engagés en juin dans l'optique de stopper le FPR (*Front patriotique rwandais*, NDLR) et de rétablir le gouvernement provisoire à Kigali, comme il l'affirme. La bascule entre la mission offensive et la mission humanitaire qui aurait eu lieu, sur ordre de l'Élysée, le 1<sup>er</sup> juillet, n'existe que dans son imagination. À la différence de Guillaume Ancel, j'apporte les preuves de ce que j'avance : tous les ordres que j'ai reçus et donnés ont été déclassifiés par le ministre de la défense.

La 1<sup>re</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie n'a pas pris position en forêt de Nyungwe, le 30 juin ?

**J.-C. L. :** Ça, c'est différent. Bien sûr qu'elle y a été envoyée à ce moment de la mission. Nyungwe était à la limite de la zone que nous étions chargés de mettre en place pour la protection des populations, menacée par une pénétration du FPR. Je vous rappelle que le FPR affichait clairement son hostilité vis-à-vis de notre intervention jusqu'à la création de la ZHS (*zone humanitaire sûre*, NDLR). Pour nous, la principale menace venait de là. Donc oui, nous avons constitué une



Début juillet 1994, les Français ont instauré une zone humanitaire sûre. Charles Caratini/Sygma/Getty Images

zone de protection, non pour attaquer le FPR mais pour l'empêcher de s'infiltrer dans cette zone.

L'aviation a-t-elle été engagée le 1<sup>er</sup> juillet pour appuyer vos hommes à Nyungwe ?

**J.-C. L. :** Cet épisode était une action tactique du niveau du commandant de secteur pour assurer la sécurité de son dispositif et n'avait pas de valeur stratégique. Elle bénéficiait d'un appui aérien tactique tout à fait normal. Cette action a dû être reportée sur ordre du commandant de secteur pour des raisons de situation locale que j'ignore.

A-t-il pu se passer des opérations militaires en amont ou pendant Turquoise, qui vous auraient échappé ?

**J.-C. L. :** Impossible. Tout était sous contrôle. Aucune opération aérienne ou terrestre, même des Forces spéciales, n'échappait à mon contrôle.

Le 16 juin 1994, lorsque vous êtes convoqué par le général Lanxade, chef d'état-major des armées, vous constatez que plusieurs options sont sur la table : opération de grande envergure, ou strictement humanitaire...

**J.-C. L. :** Oui, les militaires ont échafaudé des hypothèses. Avant de lancer une opération, le rôle de l'armée est d'en faire, dans toutes les directions, pour ne pas être prise au dépourvu. Aller directement à Kigali pour arrêter les massacres. Entrer au Rwanda jusqu'à la frontière burundaise. Ou s'installer à la frontière rwandaise, côté Zaïre. Elles ont été soumises à l'exécutif : François Mitterrand et Édouard

Balladur ont décidé de ne pas se lancer dans une offensive, mais de prendre position au Zaïre pour aller, en toute neutralité, le moins possible à l'intérieur du Rwanda.

Sur le terrain, l'état d'esprit général des soldats de Turquoise n'était-il pas anti-FPR ?

**J.-C. L. :** Mettez-vous à leur place, surtout de ceux qui avaient travaillé en collaboration avec leurs homologues rwandais contre les agressions du FPR. On aurait pu croire que cela allait poser un problème : cela n'a pas été le cas. Nous avons tout fait pour éviter de déclencher une guerre avec le FPR.

Pourquoi n'avez-vous pas arrêté, dans la ZHS, des soldats, miliciens et membres d'un gouvernement que tout désignait comme responsables du génocide ?

**J.-C. L. :** Quand nous sommes arrivés, le gouvernement intérimaire était encore reconnu par la communauté internationale. Les États-Unis ne l'ont considéré comme responsable du génocide qu'à partir de la mi-juillet : au moment où ses membres sont déjà dans la ZHS. Et la résolution de l'ONU ne nous donnait aucune directive. Je n'avais pas le droit d'arrêter ce gouvernement provisoire tant que l'on ne m'en donnait pas l'ordre. La seule chose que nous avons faite, c'est d'inciter les membres du GIR (*Gouvernement intérimaire rwandais*, NDLR) à quitter la ZHS pour le Zaïre. Et nous avons progressivement désarmé les FAR (*Forces armées rwandaises*, NDLR).

Mais quand vous intervenez à partir du 25 juin, vous savez que le GIR est génocidaire ?

**J.-C. L. :** Non, je ne le sais pas. Pas plus que la communauté internationale qui ne le reconnaissait pas encore. Quand j'interviens, je sais qu'un génocide est en cours, mais je ne sais pas qui, du GIR, des unités des FAR et des miliciens, le commet. Avant de partir, on aurait peut-être dû nous dire : « Attention, c'est un gouvernement génocidaire ! » Mais personne ne nous l'a dit. Ni l'ONU, ni la communauté internationale.

Ni l'Élysée, ni le Quai d'Orsay, ni la défense, ni le renseignement militaire, ni la DGSE ?

**J.-C. L. :** Juridiquement, c'était à l'ONU de le dire. Je sais que Paris lui a demandé des consignes à ce sujet. Mais l'ONU s'est tue. Et concrètement, arrêter des politiques dans une opération militaire, ce n'est pas le plus simple. Le précédent yougoslave nous l'avait appris : on n'arrête pas comme ça n'importe qui, n'importe comment, s'ils n'ont pas des armes à la main, s'ils ne se battent pas.

Difficile de croire que personne en France ne vous a informé, quand vous prépariez cette mission, sur les responsables du génocide.

**J.-C. L. :** C'était à l'ONU de nous le dire puisque nous agissions sous son mandat, et elle ne nous en a rien dit. Recueilli par Laurent Larcher

## A quand l'ouverture réelle des archives ?

La déclassification annoncée en 2015 ne permet qu'une communication partielle et arbitraire des documents sensibles.

C'est l'histoire d'une fausse promesse. Le 7 avril 2015, jour anniversaire du génocide, François Hollande annonce la déclassification des archives de la présidence française sur le Rwanda pour la période 1990 à 1994 (notes des conseillers diplomatiques et militaires de l'Élysée, comptes rendus de conseils restreints de défense ou de réunions ministériels...).

Une première déception suit très vite cette déclaration, comme le relate François Graner dont l'association Survie lutte sans relâche pour l'ouverture complète des archives : « Sur les 83 documents de l'Élysée conservés aux Archives nationales, 50 sont déjà connus par la fuite, et plusieurs autres ont des titres sans intérêt : l'impact attendu est faible. »

Il s'agit même d'une ouverture en trompe-l'œil, les archives des présidents et premiers ministres étant « sous protocole ». Déclassifiées en principe, elles ne sont en fait consultables qu'après accord de l'autorité qui les a versées ou de son mandataire et ce, pendant la durée légale de protection de soixante ans. Seule Dominique Bertinotti, mandataire exclusive du fonds Mitterrand, peut ainsi accorder les dérogations, ou les refuser sans autre justification qu'« une atteinte excessive aux intérêts protégés par la loi ». En pratique, les chercheurs dénoncent des refus fréquents et aléatoires.

Le même délai de soixante ans protège le fonds « Rwanda 1990-1998 », conservé au service historique de la défense au château de Vincennes (Val-de-Marne) et inventorié en 2007. Celui-ci comprend notamment les notes et rapports de la Direction du renseignement militaire (DRM) mais aucun document émanant de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE).

Comme l'historienne Hélène Dumas, nombreux sont ceux qui dénoncent aujourd'hui une situation bloquée : « La fermeture des archives empêche la génération d'après le génocide de conduire des recherches, déplore-t-elle. Elle freine l'historiographie autant qu'elle mine le débat politique. »

Béatrice Bouniol